

De : SCHOTT Jeremy <jschott@vosges.fr>

Envoyé : jeudi 2 septembre 2021 10:26

À : eolis.todesco@orange.fr

Cc : CLAUDE Sébastien <sclaude@vosges.fr>

Objet : RE: Gérardmer / modification du PLU / lien direct de téléchargement de la notice

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Département des Vosges concernant la modification du PLU de la commune de Gérardmer.

Règlementation communale des boisements :

La commune disposant d'une réglementation communale des boisements fixée par arrêté préfectoral du 6 février 2003, conformément à l'article R.126-6 du Code Rural, ces périmètres doivent être reportés dans le PLU.

Contact :

Céline MOSTER
Chargée de mission Aménagements Fonciers Ruraux
Service Agriculture et Forêt
Tél. : 03 29 29 89 44

Service Ingénierie routière :

Il conviendra de veiller à ce que le domaine public départemental ne soit pas impacté par la définition de zonage des zones humides (cf page 9 du règlement). Il serait dommageable que le CD soit contraint de faire des compensations zones humides pour des créations de fossés ou des accotements à revêtir....

Contact :

Laurence VERNIER
Adjointe Service Ingénierie Routière
Service Ingénierie Routière
Tél. : 03 29 29 87 85

Cordialement

Jérémy SCHOTT
Technicien sécurité routière et gestion du domaine public
Service Ingénierie Routière
03.29.30.34.67 – 06.24.09.08.90
jschott@vosges.fr



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
Direction des Routes et du Patrimoine